

-----Message d'origine-----

De : Jean-Louis Chamard [<mailto:jl.chamard@chamardetassocies.com>]

Envoyé : 14 avril 2009 15:34

À : Bourque, Jean-François

Cc : Marie-Julie Archambault; Normand Trudel

Objet : Réponse Écolosol

Bonjour,

Voici la réponse à la question concernant la conception de la plate-forme de traitement des sols contaminés.

La plate-forme des sols contaminés est composée comme suit (de haut en bas):

Asphalte compactée de 75 mm d'épaisseur (le détail technique pour les spécifications du revêtement bitumineux peut être consulté au volume 2 de 2 de la demande de certificat d'autorisation pour le centre de traitement des sols par biodégradation induite par oxydation chimique datée d'août 2006);

Pierre concassée calibre 0-20 mm de 150 mm d'épaisseur;

Pierre concassée calibre 0-112 mm de 450 mm d'épaisseur;

Sable classe A de 300 mm d'épaisseur;

Géotextile 1,4 mm d'épaisseur, Texel 7612

Les matériaux granulaires sont compactés à 95 % du Proctor Modifié.

La plate-forme et sa fondation reposant sur une couche d'argile naturelle d'une épaisseur d'environ 10 mètres, aucune géomembrane n'est prévue sous la plate forme.

L'aire de traitement des sols a deux (2) bassins versants. chaque bassin versant comporte quatre (4) regards-puisard étanches, dont huit (8) au total pour le captage des eaux de lixiviation. Ces eaux sont traitées à l'unité de traitement des eaux.

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour plus d'information.

Meilleures salutations !

Jean-Louis Chamard
jl.chamard@chamardetassocies.com